

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association intercommunale pour
l'épuration des eaux du Moyen Pays de Glâne et de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS)
tenue le mardi 15 juin 2021 à 20.00 heures,
à la salle communale de La Joux**

Sont présents :

le président	:	M. Willy Schorderet
la secrétaire	:	Mme Céline Castella
les membres du comité	:	MM. Daniel Bard, Président Charles Bailat Emmanuel Jaquier Luc Bardet
les délégués des communes	:	
- Billens-Hennens	M.	Serge Pichonnat
- Le Châtelard	M.	Christophe Etienne
- Sâles	M.	Nicolas Hassler
	M.	Grégoire Savary
- Romont	M.	Emmanuel Bussard
	M.	François Helfer
- Siviriez	M.	Pascal Cosandey
- Vuisternens-dt-Romont	M.	Gilles Audergon
	M.	Martin Rosat
	M.	Thomas Oberson
le représentant de la PA Drognens	M.	Philippe Nicolet
l'exploitant de la STEP	:	M. Jérôme Bourqui
Sont excusés	:	M. Christian Pittet, vice-président du comité M. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère M. Dominique Ayer, « La Feuille Fribourgeoise » M. Jonathan Dorthe, SEn M. Marc Raboud, commune Grangettes M. Daniel Droux, commune Mézières M. Marc Menoud, commune Romont M. Paul Maillard, commune Siviriez

M. le président de l'assemblée Willy Schorderet ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun.

Il excuse MM. Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, Christian Pittet, vice-président du comité, Dominique Ayer de « La Feuille Fribourgeoise », Jonathan Dorthe du SEn, Marc Raboud de la commune de Grangettes, Daniel Droux de la commune de Mézières, Marc Menoud de la commune de Romont et Paul Maillard de la commune de Siviriez.

M. Willy Schorderet demande s'il y a des remarques par rapport à la convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque, l'assemblée peut donc délibérer.

MM. Pascal Cosandey et **Emmanuel Bussard** sont nommés scrutateurs et en sont remerciés.

1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

M. Willy Schorderet déclare l'assemblée valablement constituée, en présence de 9 délégués sur les 11 convoqués, 6 communes étant ainsi représentées sur les 8 communes membres de l'association (majorité absolue à 5).

L'ordre du jour figurant sur la convocation du 27 mai 2021 est le suivant :

1. Constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 13 octobre 2020
(le procès-verbal vous a été adressé en date du 27 octobre 2020)
3. Comptes 2020
4. Rapport du président
5. Reconstitution des organes de l'association
6. Renouvellement de l'organe de révision
7. Constitution ABVGN, point de la situation
8. Divers

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 13 OCTOBRE 2020

Ce procès-verbal adressé à chaque membre en date du 27 octobre 2020 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité avec la carte de vote, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

3. COMPTES 2020

M. Daniel Bard revient sur les documents habituellement téléchargeables sur le site internet de l'AIMPGPS et finalement transmis par courriel aux communes à l'attention des délégués, suite à un sérieux problème dans la base de données de l'hébergeur de notre site web.

M. Daniel Bard donne quelques explications relatives aux comptes. Les charges d'exploitation, de l'année 2020, se sont élevées à Fr. 1'337'851.49 (2019 : Fr. 1'313'147.62) ; au budget, ces frais étaient estimés à Fr. 1'454'000.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 116'148.52. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont la consommation électrique (env. Fr. 15'000.-) et l'évacuation des boues (env. Fr. 10'000.-). Ces deux points se retrouvent pratiquement chaque année. La position liée à l'entretien des bâtiments est inférieure d'env. Fr. 5'000.-, celle des machines est env. Fr. 14'000.- inférieure au budget. Par contre, celle liée à l'entretien des collecteurs est supérieure d'env. Fr. 14'000.-, ceci par le fait de la réfection de diverses chambres EU dont les couvercles et fonds avaient été endommagés. A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 68'939.28 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Pronovo (anciennement Swissgrid). Cela est supérieur au budget d'env. Fr. 10'000.-. Pour la position 71.315.06 pour le remplacement du disque d'égouttage, les frais inhérents ont été inférieurs au budget d'env. Fr. 12'000.-. Le logiciel à mettre en place pour l'adaptation et le renouvellement de notre clé de répartition des frais a été plus onéreux que prévu, soit d'env. Fr. 6'000.- de plus.

Au niveau du personnel temporaire, Fr. 17'526.70 ont été dépensés alors que nous avons prévu Fr. 20'000.- au budget.

Du côté des rentrées, sous la position 71.436.03 à noter env. Fr. 21'000.- de remboursements d'assurances correspondant à des bris de machines, indemnité journalière et indemnité d'un contrat de servitude sur une parcelle.

Quant au développement des études d'avant-projet pour la STEP régionale AEGN-AIMPGPS, le budget 2020 prévoyait des dépenses pour Fr. 50'000.- et nous avons dépensé globalement la somme de Fr. 11'615.- (en 2016 et 2017, une somme de Fr. 60'000.- avait été budgétisée).

M. Willy Schorderet remercie M. Daniel Bard pour les commentaires et remarques en rapport à ces comptes.

M. Willy Schorderet fait part à l'assemblée du rapport de l'organe de contrôle daté du 29 avril 2021, établi par la Fiduciaire Marc Gobet SA, M. Jeffrey Gobet. Aucune question n'étant soulevée, il recommande à l'assemblée d'approuver ces comptes 2020.

DÉCISION

Sans contre-épreuve ni abstention à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2020 et elle en est remerciée. **M. Willy Schorderet** remercie la caissière pour le travail fourni.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

M. Daniel Bard donne lecture du rapport du comité qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

M. Willy Schorderet remercie D. Bard pour son rapport et ses explications détaillées. Il demande aux délégués s'il y a des questions ou remarques quant à celui-ci.

M. Emmanuel Bussard remercie D. Bard pour son rapport et se questionne par rapport au futur et l'éventuelle fusion de stations d'épuration. Avons-nous déjà des dates clés pour l'avenir, une échéance pour un éventuel déplacement à 5, 10 ou 20 ans ?

M. Willy Schorderet répond que nos deux STEP ont, à moyen terme, l'obligation de traiter les micropolluants. Les débits relativement faibles des ruisseaux où l'on rejette l'eau donnent l'obligation de les traiter dans un délai donné, soit pour l'AEGN, soit pour l'AIMPGPS.

Le traitement indépendant par chacune est possible mais ce sont de petites stations et le coût d'investissement est élevé. Les coûts d'exploitation seraient aussi plus élevés. Plus la STEP est importante, plus il est facile de traiter ces micropolluants.

Bien qu'il y reviendra en cours d'assemblée, le point figurant à l'ordre du jour, **M. Willy Schorderet** explique à l'assemblée que l'un des buts supplémentaires des nouveaux statuts de l'ABVGN est d'accompagner les deux associations dans une étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux.

Une conduite pour Romont-Autigny, la transformation de la STEP de Romont en STAP ; ces projets méritent des études supplémentaires. Nous sommes en zone agricole sur une surface d'assolement pour la STEP d'Autigny ; il y a la possibilité d'y faire une STEP plus grande mais nous devons prouver la nécessité de le faire là-bas. Le but est de fixer un calendrier dès la constitution de l'ABVGN achevée.

M. Emmanuel Bussard demande si la Confédération émet une date butoir ? **M. Charles Bailat** indique 2035 pour le dépôt d'une demande de subventionnement de projet et 2040 pour la réalisation de la mesure (mise en place des micropolluants), selon l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux). De plus, le canton de Fribourg a établi une planification cantonale (document « Elimination des micropolluants dans les stations d'épuration fribourgeoises ») qui fixe pour toutes les STEP du canton des délais de mise en œuvre du traitement des micropolluants.

M. Willy Schorderet remercie Ch. Bailat pour ces précisions. Oui la procédure est longue ; en pensant aux études, au choix et à la réalisation, on peut imaginer entre 10 et 15 ans.

M. Daniel Bard revient sur la rétrospective faite lors du 20^{ème} anniversaire de l'AIMPGPS dans laquelle le futur était appelé « STEP 2025 ». On y arrive bientôt mais sans grand changement pour l'instant. Donc oui, ça prend du temps !

5. RECONSTITUTION DES ORGANES DE L'ASSOCIATION

M. Willy Schorderet donne une brève explication aux délégués quant à ce renouvellement au sein de l'AIMPGPS.

Président et vice-président de l'assemblée des délégués

M. Daniel Bard prend la parole en disant qu'il est coutume de nommer le Préfet en tant que président de l'assemblée des délégués et propose donc à ces derniers de poursuivre avec M. Willy Schorderet pour ce rôle.

DÉCISION

A l'unanimité, l'assemblée accepte M. Willy Schorderet comme président. **M. Willy Schorderet** remercie les délégués.

Depuis la constitution de l'association, c'est au syndic de Romont que revient la place de vice-président de l'assemblée des délégués. Dès lors, ce sera M. Jean-Claude Cornu.

Secrétaire

Il se veut aussi que la secrétaire de l'assemblée des délégués soit réélue lors de cette reconstitution. **M. Willy Schorderet** propose à l'assemblée de réélire Mme Céline Castella pour ce poste.

DÉCISION

A l'unanimité, l'assemblée accepte Mme Céline Castella comme secrétaire et en est remerciée.

Comité de direction

Rappel de la composition actuelle du comité : MM. Daniel Bard (président), Christian Pittet (vice-président), Charles Bailat, Luc Bardet et Emmanuel Jaquier.

M. Willy Schorderet indique à l'attention de l'assemblée que M. Daniel Bard est au comité de direction depuis le début de l'association (1995), qu'il a une certaine expérience et est d'accord de poursuivre son mandat. Il propose donc de l'élire à la présidence du comité.

M. Daniel Bard confirme qu'il est là depuis le début mais tout comme le délégué de Billens, en la personne de M. Serge Pichonnat.

DÉCISION

A l'unanimité, l'assemblée accepte M. Daniel Bard comme président du comité de direction, avec les remerciements d'usage.

M. Emmanuel Jaquier accepte de poursuivre sa participation au sein du comité de l'AIMPGPS, ce qui est réjouissant.

Malheureusement, trois membres quittent le conseil de leurs communes respectives, s'agissant de MM. Christian Pittet pour Vuisternens-dt-Romont, Luc Bardet pour Romont et Charles Bailat pour Sâles. Ils remettent donc leur mandat.

Un contact a été pris auprès de ces communes et la Commune de Romont propose M. François Helfer, respectivement M. Grégoire Savary pour la Commune de Sâles et M. Thomas Oberson pour la Commune de Vuisternens-dt-Romont, en remplacement des membres quittant le comité. **M. Willy Schorderet** ouvre la discussion et propose aux délégués d'élire ces trois personnes par carte de vote.

DÉCISION

Aucune remarque n'étant formulée, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte MM. François Helfer, Grégoire Savary et Thomas Oberson au comité de l'AIMPGPS.

M. Willy Schorderet remercie déjà les nouveaux membres pour tout le travail qui sera réalisé ces prochaines années.

Il ne manque pas de remercier les démissionnaires pour leur travail. Il rappelle à quel point le comité en place était solide et uni, le tout dans l'intérêt des communes. Un merci tout particulier est adressé à ses membres avec les applaudissements de l'assemblée.

Voici la composition du nouveau comité constitué et élu par l'assemblée : MM. Daniel Bard, Emmanuel Jaquier, François Helfer, Grégoire Savary et Thomas Oberson.

6. RENOUELEMENT DE L'ORGANE DE RÉVISION

M. Daniel Bard informe que selon la loi il y a lieu de nommer un nouvel organe de révision. Trois offres ont été demandées :

- 20.05.21 La fiduciaire Scaiola renonce à déposer une offre selon son courriel, faute de temps disponible pour de nouveaux mandats.
- 21.05.21 Offre de la fiduciaire Ruffieux : pour 2021 : Fr. 2'800.- + TVA (Fr. 3'016.- TTC) et dès 2022 : Fr. 3'300.- + TVA (Fr. 3'554.- TTC) ; en relation avec la mise en place de MCH2.
- 21.05.21 Offre de la fiduciaire Butty : Fr. 3'400.- TTC à forfait.

Proposition du comité : Butty SA.

DÉCISION

A l'unanimité l'assemblée nomme la fiduciaire Butty SA pour un mandat de 3 ans. **M. Willy Schorderet** remercie le comité pour la recherche d'une nouvelle fiduciaire.

7. CONSTITUTION ABVGN, POINT DE LA SITUATION

M. Willy Schorderet souhaitait faire un point de la situation sur l'ABVGN (Association du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue) qui a dû être créée en rapport à la loi sur les eaux (LCEaux). Les statuts doivent être approuvés par l'ensemble des communes membres.

Les statuts étaient en ordre pour toutes les communes, sauf pour celle de Gibloux que W. Schorderet et M. Mennel ont rencontré à plusieurs reprises déjà. Les statuts ont été soumis trois fois mais à chaque fois refusés. L'une des craintes de la Commune étant de ne pas avoir une certaine maîtrise des coûts. Elle souhaite une diminution importante de la limite d'endettement de l'association. La commune de Gibloux a accepté une version modifiée des statuts.

La Direction des institutions a envoyé un courrier aux communes demandant de confirmer cette dernière version. Quatre communes n'adhèrent pas aux statuts proposés. Elles mettent cette future association dans une impasse. Les solutions avancées par W. Schorderet sont soit de rediscuter avec ces communes, soit de refaire une assemblée réunissant toutes les communes ou de demander au Conseil d'Etat de trancher. Il rappelle le but de construire ensemble et non pas d'imposer.

M. Willy Schorderet souhaiterait pouvoir organiser une assemblée des délégués avec une constitution de l'organe de manière provisoire et essayer de trouver un compromis, sans devoir passer par l'Etat.

M. Thomas Oberson demande si lorsque les choses évolueront, l'AIMPGPS s'arrêtera ? **M. Willy Schorderet** est d'avis qu'à moyen terme, il n'y aura plus qu'une association avec ses eaux à Autigny et que l'AEGN et AIMPGPS seront supprimées.

8. DIVERS

M. Daniel Bard revient sur l'investissement de Ch. Pittet, Ch. Bailat et L. Bardet au sein du comité. Il les remercie pour tout le travail effectué au fil des semaines, mois et années en leur adressant ces quelques mots :

« Chers collègues du comité,

Et oui aujourd'hui 3 collègues du comité de l'AIMPGPS rentrent dans le rang, si je peux dire ainsi au terme de notre assemblée des délégués.

Il s'agit de Christian Pittet, élu en 2011, représentant des communes de la région de Vuisternens, Grangettes et Le Châtelard. Il aura passé donc 10 ans au comité, mais aussi 10 ans comme vice-président du comité de direction, cela représentant pour lui près de 120 séances de comité.

Elus au comité en 2016, Charles Bailat et Luc Bardet quittent l'AIMPGPS. Charles Bailat représentait les villages de la paroisse de Sâles. Luc Bardet représentait la commune siège de Romont. A eux deux, ils ont participé à près de 60 séances de comité de direction.

A vous 3, j'aimerais vous dire merci. Merci pour tout le travail effectué ensemble au fil des semaines, mois et années. Un comité, c'est une équipe et vous y avez grandement contribué. Nous avons souvent eu des assemblées des délégués en période de matchs de foot. Cela est peut-être aussi un signe démontrant que pour avancer, ce ne sont pas les individualités qui comptent, mais l'équipe avec ses membres – ses individus.

Je vous en remercie chaleureusement. Je dois aussi vous dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec chacun de vous.

Merci à vous et au plaisir de vous croiser à l'une ou l'autre occasion, je l'espère.

Le comité vient d'être désigné ce jour, je me réjouis de travailler avec la nouvelle équipe composée de 3 nouveaux membres élus. Emmanuel Jaquier continuant à mes côtés, étant rentré au comité de l'AIMPGPS en 2012.

*Daniel Bard
Mézières, le 14 juin 2021 »*

M. Daniel Bard se réjouit de travailler avec la nouvelle équipe ainsi qu'avec Emmanuel Jaquier qui reste avec nous.

Il est de coutume qu'une visite de la STEP soit organisée à l'automne avec les nouveaux délégués. La STEP c'est une usine de traitement des eaux qui génère une grande activité pour son équipe d'exploitation, efficace, qu'il profite d'ailleurs de remercier.

M. Daniel Bard termine par une explication aux délégués quant à une attaque cybercriminelle dont a été victime la STEP durant les derniers jours. Tout est sous contrôle pour y remédier sans trop de mauvaises surprises pour l'instant. Il précise que l'impossibilité du téléchargement des documents sur le site internet mentionnée en début du point 3. *Comptes 2020* n'est pas liée à cette attaque, le problème venant de l'hébergeur de notre site web.

M. Willy Schorderet remercie D. Bard pour ces dernières explications. Il est important qu'il y ait des visites également ouvertes aux autres collègues du conseil et il s'adresse aux délégués en leur disant de ne pas hésiter à poser des questions au comité et/ou à l'exploitation. L'AIMPGPS se porte bien mais va au-devant de défis importants par le traitement des micropolluants notamment et sa capacité sur le long terme. Il remercie l'engagement des anciens dont les cibles premières sont toujours de garantir aux communes des conditions optimales et la mise en place de nouveaux éléments tout en respectant la nature.

M. Willy Schorderet donne la parole à **M. Thomas Oberson** qui se présente. Ses collègues du conseil de la commune de Vuisternens, MM. Gilles Audergon, Martin Rosat et lui-même, sont contents d'accueillir cette assemblée dans la salle communale et se font un plaisir d'offrir une verrée après celle-ci.

La parole n'étant plus demandée, **M. Willy Schorderet** lève l'assemblée et souhaite une excellente fin de soirée à tous.

Il est 21.15

Le Président
Willy Schorderet

La Secrétaire
Céline Castella

Romont, le 24 juin 2021

Annexe : Rapport du comité

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES
A I M P G P S**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 15 JUIN 2021
RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'aborder ce tractandum en vous présentant le 52^{ème} rapport d'activité du comité de l'AIMPGPS.

Pour cette nouvelle année 2021, nous rentrons à nouveau, je l'espère dans le rythme usuel des assemblées des délégués de deux par année. En 2020, nous en avons eu qu'une à l'automne pour les comptes 2019 et le budget 2021. Espérons que pour cette année, l'assemblée de l'automne en vue des budgets 2022 pourra avoir lieu dans des conditions normales.

1. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Ainsi, comme toujours, je vais vous informer sur nos activités ainsi que sur le fonctionnement de nos installations et équipements. Au niveau des investissements, il n'y a plus de travaux en cours. Il nous reste le suivi des installations mises en place et surtout leur maintien pour gérer dans les meilleures conditions et respecter les critères fixés par le SEn pour les mesures d'assainissement de nos communes ainsi que les rejets dans la rivière de La Glâne. Aujourd'hui donc, notre activité se concentre toujours sur le maintien, dans leur meilleur état de fonctionnement, de nos installations d'épuration afin de garantir leur pérennité pour le futur.

Comme déjà dit à plusieurs reprises lors de nos assemblées annuelles, cela fait maintenant plusieurs mois et années que des réflexions ont lieu quant au développement à apporter pour leur maintien et renouvellement.

Depuis notre dernière assemblée des délégués du 13 octobre 2020 et ceci comme depuis quelques années, nous oeuvrons donc uniquement au niveau de la gestion des affaires courantes de l'association basées notamment sur le fonctionnement dans les meilleures conditions techniques et économiques de nos équipements en place. L'établissement des comptes 2020, tout comme les préoccupations de l'avenir de notre association, nous ont mobilisés le plus souvent lors de nos séances de comité.

En outre, depuis l'automne dernier, soit pratiquement depuis notre dernière assemblée des délégués, tous nos comités se sont déroulés par visioconférence. Nous avons pu reprendre nos séances en présentiel uniquement depuis le mois de mai.

En novembre, nous avons appris que la mise en place du nouveau plan comptable harmonisé MCH2 pouvait être reportée dès l'exercice 2022. Une séance d'information et de coordination est intervenue le 23 mars 2021 entre une délégation de notre comité, celui de l'AEGN, la préfecture de La Glâne et le staff de la Région Glâne-Veveyse qui s'occupe entre autre de la gestion financière de l'association d'épuration du VOG. Dès lors, l'option retenue est de collaborer ensemble à la mise en place d'un plan comptable similaire entre les associations d'épuration de La Glâne et environs. Cela nous permettra de bénéficier de l'appui de la RGV puisque le VOG a déjà démarré l'exercice 2021 selon les dispositions de MCH2. En ce qui nous concerne l'acquisition du logiciel comptable a été décidée lors du comité du 11 mai dernier. Il restera et ce n'est pas la moindre des choses « à monter » le plan comptable et les bilans y relatifs, selon les nouvelles règles afin de vous présenter lors de la prochaine assemblée, à l'automne, la nouvelle mouture du budget 2022.

A fin janvier 2021, l'annuité 2021 – 1^{ère} partie a été facturée à nos membres avec échéance à fin mars, ceci comme d'accoutumée.

Le 9 février 2021, le renouvellement de nos deux CCF (couplage - chaleur - force) a été commandé auprès de BES pour le montant hors taxe de Fr. 125'514.-, ceci dans le cadre du budget 2021. Deux offres avaient été sollicitées et l'option retenue était la plus économique. La concrétisation de ce renouvellement est intervenu dans la période d'avril - mai 2021 avec la collaboration de l'entreprise en question et de notre personnel. Aujourd'hui, cet équipement est de nouveau parfaitement fonctionnel.

Le 17 février 2021, M. Cédric Papaux, collaborateur à l'équipe d'exploitation nous a remis formellement sa lettre de démission. Il œuvrait dans notre association depuis juin 2009 et a pris l'option de donner une autre voie à sa carrière dans l'épuration des eaux. Son départ est intervenu à fin mai 2021. Dès lors et du fait que l'association voisine de l'AEGN avait publié une annonce de recherche pour un poste similaire, nous avons pu bénéficier de la liste de leurs candidats potentiels. Ainsi, notre comité a pris l'option d'engager M. Raphaël Ballif de Hennens, qui est entré en fonction le 1^{er} avril 2021.

Diverses difficultés sont apparues à nouveau ce printemps au niveau de la vis de relevage no 1. Nous avons déjà rencontré des difficultés au niveau de la vis no 2, vis qui a été réparée sous l'angle de la garantie avec l'entreprise Trumag AG. Pour la vis no 1, il s'est avéré qu'elle était partiellement obstruée par toutes sortes de débris. Un démontage complet a eu lieu et un remplacement est intervenu ce printemps. Le cas a été annoncé à notre assurance bris de machines qui a liquidé, à notre satisfaction, dernièrement le sinistre en question.

Le 7 avril 2021, les comptes 2020 ont été approuvés par le comité et le rapport de l'organe de révision établi par la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont nous est parvenu à cet effet le 29 avril 2021. Dans le courant du mois de mai, la composition des membres de l'assemblée des délégués a été sollicitée par notre secrétariat auprès des communes de l'association suite au renouvellement des autorités communales. Le 1^{er} juin 2021, le comité a pris connaissance des demandes d'offres effectuées pour le contrôle de révision des comptes annuels. En effet, les statuts actuels prévoient une durée de 3 ans renouvelable une fois. Nous avons atteint cette échéance. Dès lors, trois établissements de fiduciaire ont été contactés pour une remise d'offres. Ce point sera développé dans le cadre du tractandum prochain.

2. INFORMATIONS SUR ÉTUDES PGEE – RÉGIONALISATION DES STEPS

Plus aucun travail lié à l'investissement n'a lieu depuis plusieurs années. Comme cité au début de mon rapport, les tâches liées à l'exploitation et à l'entretien de nos installations nous préoccupent toujours plus dans le but de garantir le bon déroulement du processus de l'épuration des eaux de notre association et leur maintien au meilleur niveau de leur utilisation.

C'est toujours dans ce sens que le comité œuvre en collaboration avec le personnel d'exploitation pour que les conditions d'exploitation soient respectées au mieux tout en considérant tant l'aspect énergétique, qualitatif des rejets dans la rivière que financier au niveau des charges de fonctionnement.

Au niveau de l'étude de régionalisation des STEPs de Romont et Autigny, le groupe de travail créé le 25 juin 2019 s'est réuni à plusieurs reprises. A ce jour, dix séances ont eu lieu afin de clarifier tant les besoins futurs et les modalités de constitution d'une future association régionale pour la mise en place d'une nouvelle installation d'épuration pour les deux associations actuelles que sont l'AEGN et l'AIMPGPS. De plus, un canevas a été établi pour entreprendre les études relatives à la mise en place d'une liaison par le biais d'un collecteur à réaliser entre Romont et Autigny avec ou sans réutilisation du collecteur existant depuis le secteur de Villaz-St-Pierre. Une approche auprès d'un bureau d'ingénieurs civils pouvant assumer des tâches d'assistance du maître d'ouvrage BAMO a été faite avec un chiffrage des prestations nécessaires pour cette opération. Nos deux comités respectifs ont adopté le principe d'attribuer ce mandat auprès du bureau d'ingénieurs Ribi SA à Fribourg, qui a déjà œuvré à diverses reprises pour nos deux associations. De plus, suite aux conditions fixées par le SeCA au niveau de la modification du PAL de la commune d'Autigny en vue de créer une STEP régionale sur son site, une offre complémentaire a été sollicitée auprès du bureau Ribi SA. Une séance de coordination a eu lieu ce 15 juin 2021 à la préfecture de La Glâne pour définir la poursuite des études, qui ont pour but de clarifier l'étude préliminaire mandatée par le canton au bureau d'ingénieurs Pöyry SA et surtout de cerner les coûts d'investissement de manière plus serrée.

3. LE PROGRAMME DU COMITÉ

Comme vous pouvez le constater dans ce traditionnel rapport, le comité reste très attentif au maintien des infrastructures de notre association, tout en préservant l'aspect économique de leur renouvellement. Une réflexion en vue des adaptations à apporter au niveau des équipements en place, qu'il faut remplacer ou renouveler, a lieu à chaque fois que cela se présente dans le but d'éviter que les travaux futurs ne concordent pas avec les choix opérés.

Les prochaines tâches du comité seront tant la mise à place du plan comptable MCH2 que l'adaptation des statuts de notre association. Nous reviendrons sur ces sujets lors de la prochaine assemblée des délégués.

4. ASPECT FINANCIER

L'aspect financier des travaux réalisés depuis la constitution de l'association n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée des délégués ; notre association n'ayant plus aucune dette bancaire.

5. CONCLUSION

Le travail initial confié au comité de direction lors de la constitution de l'association de l'AIMPGPS le 2 mars 1995 pour la mise en place des infrastructures nécessaires à l'épuration des eaux de notre région se poursuit quant au maintien de nos infrastructures dans les meilleures conditions pour chacun de nos partenaires ; que cela soit les communes-membres et la place d'armes de Drognens, tout en pensant avenir et futur.

Je profite dès lors de ce 52^{ème} rapport présidentiel pour adresser de sincères remerciements à chacun pour l'excellente collaboration qui règne autour de nous, en ayant une attention à M. Willy Schorderet, notre président de l'assemblée des délégués, à mes collègues du comité, à M. Jonathan Dorthe, représentant du SEn, à tout notre personnel d'exploitation et à Mme Céline Castella, notre secrétaire-caissière.

A signaler que depuis la constitution de notre association en 1995, ce ne sont pas moins de 372 séances de comité qui ont eu lieu, et, nous en sommes à la 52^{ème} assemblée des délégués.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel BARD

Romont, juin 2021